
DOSSIER A TELECHARGER RESIDENCES 2017

Présentation de l'association

Créée en 1999, l'association Artelinea a pour but de promouvoir l'art contemporain, en se préoccupant particulièrement de favoriser l'accès de ces territoires à un large public. Son objet est de mettre en place des événements artistiques : présentation d'œuvres d'art contemporain, ouverture sur les démarches et les médiums d'aujourd'hui, un soutien aux artistes par une aide à la réalisation de projets, plastiques et audiovisuels, et de créer des collaborations avec d'autres partenaires institutionnels ou associatifs des départements et de la région Languedoc-Roussillon.

L'association a reçu ces artistes pour des expositions dans divers lieux, ateliers et lieux spécifiques d'exposition, jusqu'en fin 2010, date à laquelle elle répond au dispositif régional du Languedoc-Roussillon en faveur des résidences d'artistes, après installation dans un nouvel et vaste atelier dans le Gard qui rendait possible le projet. Son activité principale est à présent d'accompagner la réalisation artistique, en accueillant ces résidences et en proposant parallèlement des sessions de formation professionnelle pour les artistes-auteurs.

Elle a le concours de la [Préfecture de région du Languedoc-Roussillon – Direction régionale des affaires culturelles](#), du Conseil régional de la grande région [Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées](#) et du Conseil général du [Gard](#).

Présentation des résidences

C'est un programme annuel de 3 ou 4 résidences de production. Il prend place entre le premier et le 4^{ème} trimestre, en fonction des disponibilités de l'artiste et des intervenants pour l'association.

Le temps de ces résidences est variable selon les projets et se situent entre 100 et 200 heures, en fonction du projet artistique, de l'évaluation du volume de travail et des coûts des matières et des défraiements, tous ces éléments faisant l'objet d'une **Convention préalable entre l'artiste et Artelinea** qui est négociée en amont d'une manière précise, avec des prévisionnels techniques et financiers précis.

Les facteurs comme les périodes non actives de séchage des plâtres et de séchage et cuisson des terres par exemple, celui de l'encombrement de la production et autres facteurs spécifiques au projet seront pris en compte dans l'élaboration d'un calendrier pour chaque résidence.

Un exemple d'organisation : Pour un projet de fabrication céramique que l'on peut estimer à 120 h à raison de 30 heures/semaine, ce qui fait 4 semaines : après une première période de présence continue à l'atelier, s'en suit une mise au séchage et cuisson des pièces aux bons soins de l'accompagnement technique, et une deuxième période de présence à l'atelier pour les finitions couleur ou un assemblage.

Accompagnement technique

C'est la spécificité de ces résidences : Maurin et La Spesa en sont les artistes intervenants principaux. Ils travaillent avec l'artiste et selon ses besoins, et leur engagement dans la réalisation de l'œuvre est adapté au projet. Ils peuvent répondre à un besoin direct de savoir-faire manquant à l'artiste comme ils peuvent accompagner une recherche définie au préalable dans le projet vers l'élaboration d'un prototype en

passant par les étapes d'essais consécutifs. Ils ont une bonne connaissance de l'offre environnante en matière de matériaux, matériel et outillage, et une expérience large de la sculpture en général.

L'accompagnement proposé s'articule autour de la sculpture, du modelage et du moulage. Il s'enrichit chaque année et à chaque projet réalisé d'autres pratiques du répertoire de la sculpture, notamment le moulage pour différents types de tirage (récemment les tirages en barbotines de faïence) ou d'autres techniques céramiques en fonction des divers matériels.

Question fournitures, il sera commandé et mis à la disposition de l'artiste les matières et matériaux prévus dans le devis de fabrication du projet.

Selon les besoins, Artelinea fait intervenir des spécialistes pour des journées particulières de conseils ou prise en main d'un matériel spécifique, dans l'éventualité d'un service manquant.

L'atelier :

L'atelier d'Artelinea se situe en Parc d'activité de Tourel à Congénies. Il présente tous les avantages requis pour l'accueil et le travail de la céramique, 100 m² ensoleillé facile à ventiler, à rafraîchir ou à chauffer, un coin cuisine, des sanitaires corrects et un sol facile d'entretien. Les outils nécessaires aux pratiques courantes utilisant plâtre et terre, un four à grès (1300 degrés), une croûteuse, un tour de potier, etc.

Images de l'atelier sur le site www.artelineha.com

Conditions d'accueil et défraiements

Dans cet endroit, le ou la résident(e) peut loger. Très proche du cv de Congénies avec quelques commerces. Possibilité de transport en commun jusqu'au centre ville et gare de Nîmes. Proximité avec la gare de Vergèze-Codognan, à 10 mn en voiture de Congénies.

Pour les artistes habitant à moins de 40 km de ce lieu de résidence, il est possible d'envisager un remboursement des frais de transport quotidien, à partir des justificatifs de carburant ou de titres de transport SNCF.

Dans tous les cas, pratique de la journée continue à l'atelier et prise en charge par l'association du déjeuner et des consommations durant les pauses.

L'artiste retenu peut être autonome dans ses déplacements, détenteur d'un permis de conduire en cours de validité et disposer d'un véhicule personnel, ou pas. Dans ce deuxième cas, il sera accueilli à la gare la plus proche (Nîmes ou Vergèze-Codognan) ou au point de transports collectifs le plus commode pour ses déplacements et ramené en fin de journée à ce point de transports.

Les frais de nourriture, de logement et de transport sont donc pris en charge.

Tous ces frais feront l'objet d'un prévisionnel, et prendront place dans la Convention de chacune des résidences.

Prise en charge des frais de production

Tous les frais concernant la production sont pris en charge, les matériaux sont livrés sur place et disponibles quand l'artiste entre en résidence.

Grâce au travail de mise en place du projet en amont de la Convention, tous les frais doivent être effectués ou en tout cas listés avant l'entrée en résidence. Aucune facture supplémentaire présentée par l'artiste ne serait honorée sans l'accord de l'association.

Nota- L'artiste sélectionné devra s'acquitter d'une cotisation de 15 euros pour l'année en cours à Artelinea, en accord avec l'assurance MAIF de l'association.

Pour donner une idée du budget :

Les résidences ne peuvent dépasser la somme globale de 1500 euros, consistant en production (achats matériaux et services extérieurs éventuels) et des défraiements de l'artiste. Mais la somme allouée dépendra du projet et de l'équilibre de la programmation sur l'année. L'association sera attentive à la valeur juste d'une réalisation.

Diffusion :

Chaque artiste verra une page du site d'Artelinea consacrée à sa résidence, ainsi que des infos sur lui, son travail et la dite résidence relayés dans au moins une des lettres d'infos de l'association à son fichier régional et national. Selon le travail et son avancée, des rendez-vous pourront être pris avec des professionnels de la région pour une visite à l'atelier.

Pour ce qui concerne l'exposition d'une pièce réalisée en résidence, l'association peut faire un travail de recherche d'un lieu approprié et créer des rencontres si possibles. L'artiste de son côté s'engage à donner à l'association toutes les informations nécessaires au suivi de la première exposition de la pièce après sa réalisation en résidence. Il s'engage à apposer à l'œuvre la mention « Réalisée en résidence, Artelinea, et la date » et l'association lui consacrera une nouvelle page de son site, dans la rubrique « Afters » avec annonce de l'exposition, infos, visuels, etc.

En cas de vente de la pièce par l'intermédiaire de l'association, il sera demandé une commission de 30 % à l'artiste, sauf modifications négociées et notées dans la Convention.

Pour postuler

- Conditions d'éligibilité

Les artistes qui peuvent prétendre à une résidence Artelinea sont professionnels, diplômés ou non, inscrits à la Maison des artistes sécurité sociale ou à l'Agessa ou tout autre régime répondant de leur activité. Les situations intermédiaires et particulières sont prises en compte, jeunes artistes, notamment.

Pas de limites d'âge. Ouvert aux artistes confirmés comme en devenir.

L'artiste peut n'avoir qu'une expérience limitée dans le domaine de la céramique, mais il doit avoir le désir d'une pratique manuelle en atelier.

- Dossier de candidature

> Dossier à envoyer sous forme de dossier PDF - par mél - de préférence, à :
artelinea@freesbee.fr ou artelineha@gmail.com ou par Wetransfer

Indiquez dans l'objet du message mél : "candidature résidence 2017" avec nom et prénom du candidat.

- Proposition du projet artistique détaillé : documents, croquis, textes, images ou toute autre référence qui pourraient renseigner et enrichir le projet.

- Budget demandé envisagé.

- Curriculum vitae à jour, incluant les coordonnées postales, téléphonique mobile et mél ainsi que le numéro d'identification à la Maison des artistes -sécurité sociale ou à l'Agessa et un n° de Siret.

- L'artiste devra fournir les documents attestant de son inscription dans le régime correspondant à son activité.

- Site internet ou l'on peut prendre connaissance des activités artistiques personnelles récentes de l'artiste.

Avant l'envoi par mél du dossier de candidature, il est conseillé de visionner le site de l'association:

<http://www.artelineha.com>

Informations complémentaires par mél. artelinea@freesbee.fr ou artelineha@gmail.com

Les tél. 04 66 80 23 95 // 06 74 95 45 91

- Processus de sélection

Critères de sélection des artistes :

- originalité et exigence de la démarche artistique

- originalité et faisabilité du projet proposé

- présentation d'un budget réfléchi

Période de l'événement: Année 2017 du 1^{er} au 4^{ème} trimestre

Clôture des candidatures: 20 septembre 2016, une confirmation de lecture sera envoyée aux candidats

Annonces des projets sélectionnés au 30 septembre.

Confirmation des résidences : février-mars 2017 (dès obtention des accords de subventions).

- Contact

Artelinea // 16 avenue du Midi// 30111 - Congénies

par mél. artelinea@freesbee.fr ou tél. 04 66 80 23 95 // 06 74 95 45 91

Contact résidences : Maurin ou La Spesa